

Document Général d'Orientations en sécurité routière 2008-2012

L'objectif fixé par le Président de la République est de réduire le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes de France à moins de 3000 d'ici 2012.

Le comité interministériel de sécurité routière du 13 février 2008 a précisé ces objectifs :

- diviser par deux le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool
- diviser par trois le nombre de jeunes tués
- diviser par deux le nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation des deux-roues motorisés

Il a également décidé des mesures nécessaires pour combattre les comportements à risques et les multiples causes d'accidents, contribuer à la protection des publics encore trop exposés et faire reculer les principaux facteurs du risque routier.

Dans chaque département, le document général d'orientations (DGO) constitue l'outil de programmation et de mobilisation local en faveur de la lutte contre l'insécurité routière. Le DGO actuel couvre la période 2008-2012.

Il définit, à partir d'une **analyse fine de 5 ans d'accidentalité**, les **axes prioritaires de la politique départementale** en matière de sécurité routière qui sera mise en œuvre dans les prochaines années.

L'alcool, la vitesse, les jeunes, les deux-roues motorisés et le risque routier professionnel sont les 5 enjeux retenus. Les quatre premiers sont communs à tous les départements, issus de la circulaire ministérielle du 15 avril 2008. Le dernier enjeu a été défini localement dans le cadre d'une étude d'enjeux spécifique.

Le DGO propose des orientations d'actions par enjeu qui se déclinent annuellement en actions dans le **plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR). Ces orientations d'actions concernent : l'infrastructure, l'éducation, la formation, l'information, le contrôle-sanction.

Le DGO étant le fruit d'une **démarche partenariale**, il a été co-signé par le Préfet du Haut-Rhin, les Procureurs des tribunaux de Grande Instance de Colmar et Mulhouse, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, les maires de Mulhouse et Colmar, le président de l'association des maires du Haut-Rhin, le Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Président de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Haut-Rhin et le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'État **le 14 septembre 2009 à la préfecture du Haut-Rhin.**